

TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

Date limite de versement : 28 février 2019

Date limite d'affectation : 31 mai 2019

Le Groupe Sup de Co La Rochelle poursuit son développement et devient **EXCELIA GROUP**. Grâce à vous, à votre implication dans la vie du Groupe et de nos 5 écoles et grâce à votre soutien, nous avons pu mener des projets d'envergure qui nous permettent d'être aujourd'hui, un groupe d'enseignement supérieur de référence en Poitou-Charentes et un des acteurs majeurs de la Nouvelle-Aquitaine.

MODE D'EMPLOI POUR SOUTENIR NOTRE GROUPE

Pour soutenir au mieux notre groupe, vous pouvez utiliser les 3 enveloppes suivantes, qui peuvent se cumuler :

- Le **QUOTA**
- La **CATÉGORIE B**
- La **CSA (Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage)**

NB : la catégorie A ne nous est pas accessible. Soutenez-nous via le quota et la catégorie B.

CALCUL DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE :

Confiez ce calcul à votre expert-comptable ou rapprochez-vous de votre organisme collecteur (OCTA).

AFFECTATIONS :

Dans « Reversement aux établissements bénéficiaires de la taxe d'apprentissage » notez le nom et l'adresse exacte de notre établissement soit :

EXCELIA GROUP
102, rue de Coureilles - Les Minimes - 17024 LA ROCHELLE CEDEX

Dans « Sommes à affecter » renseignez le montant ou % du versement que vous souhaitez affecter :

- Au **BARÈME** dans la **Catégorie B**
- Au **QUOTA** de notre **CFA - CIPECMA ***

*en précisant impérativement « pour le compte d'Excelia Group »

INFORMATIONS :

Renvoyez-nous ce bordereau de promesse de soutien afin que nous puissions vous identifier comme Entreprises Partenaires Taxe 2019 et vous remercier.

En effet, sans information de votre part, nous rencontrons quelques difficultés dans l'identification de la provenance de nos versements.

Merci pour votre aide,

TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

Date limite de versement : 28 février 2019

Date limite d'affectation : 31 mai 2019

POUR SOUTENIR NOTRE ÉCOLE, 2 POSSIBILITÉS D'AFFECTATIONS

EXCELIA GROUP

CATÉGORIE B
BARÈME ou
Hors Quota

Adresse
102, Rue de Coureilles
Les Minimes
17 024 LA ROCHELLE CEDEX

Code Etablissement ou Code UAI : 017 14 27 J
SIRET : 348 76 85 08 000 15

Montant affecté

.....€

CFA DU CIPECMA

QUOTA
CFA

Adresse
17, Avenue du Général de Gaulle
17 340 CHATELAILLON PLAGE

Code Etablissement ou Code UAI : 017 14 38 W
SIRET : 781 28 36 76 000 18

Montant affecté

.....€

Pour le compte
d'Excelia Group

CSA

La CSA est due par toute entreprise d'au moins 250 salariés dont le nombre de contrats d'apprentissage/professionnalisation et de jeunes en Volontariat International en Entreprise (VIE) est inférieur à 5 % de l'effectif annuel de l'entreprise.

Pour vous acquitter de cette CSA, contacter votre OCTA.

VOTRE INTERLOCUTEUR EST À VOTRE DISPOSITION

Régis ASSADOURIAN

Responsable Relations Entreprises
05 16 19 62 21 - 06 19 58 42 88
assadourianr@excelia-group.com

Retrouvez-nous sur notre site web,
rubrique Relations Entreprises / Taxe d'Apprentissage

www.excelia-group.com